

deux projets de pont sur la rivière Niagara. M. Damude et l'honorable M. Houck ont tous deux promis au conseil de ville de Niagara-Falls, au dire du maire C. D. Hunniwell, qu'ils feraient leur possible, dans l'éventualité où le pont serait construit, pour que la municipalité ne perde pas d'impôts par suite de cette construction".

Permettez-moi de compléter mes remarques en déclarant qu'il y avait une lettre en date du 15 mars, adressée par l'honorable député de Welland au maire de Niagara-Falls, dans laquelle il disait qu'il "n'appuierait pas une mesure qui priverait la municipalité de taxes dont elle a tant besoin". Le procès-verbal de la dernière séance du conseil indique, bien que la question ait été discutée en quatre ou cinq occasions, qu'une telle assurance n'a pas encore été donnée. Je cite un autre passage de ma lettre du 24 mars:

L'article suivant a paru le 22 mars dans le *Standard* de St. Catharines:

"Le conseil municipal de Niagara-Falls a approuvé une motion qui doit être présentée à l'honorable W. L. Houck, à l'effet que toutes les propriétés acquises par la province ou la commission des parcs de Niagara, et utilisées pour la construction de routes, soient frappées d'impôts convenables. L'échevin J. A. McAninch a déclaré que la commission des parcs utilise quelques-unes des propriétés riveraines les plus avantageuses de la municipalité, et qu'elle pourrait tout aussi bien acquérir la ville entière."

Lors de la séance du comité, j'ai dit à M. Damude que, si la réunion se tenait le 26 mars, il me semblait, compte tenu des autres articles publiés par les journaux, que le conseil municipal de Niagara-Falls n'était pas satisfait des délibérations jusqu'ici, et que j'étais opposé au dépôt de tout projet de loi, tant qu'on ne se serait pas conformé aux désirs des habitants de Niagara-Falls. M. Damude m'a expliqué plus tard que la réunion convoquée pour le 26 mars était sans rapport avec la décision que devait prendre le comité et que les organisateurs la tenaient pour communiquer des renseignements d'ordre général. Il a préconisé le dépôt du bill au Parlement et il a obtenu l'appui de la majorité du comité. Par conséquent, le bill a été présenté à la Chambre des communes.

Considérant l'embaras dans laquelle la municipalité de Niagara-Falls, Ontario, se trouve depuis quelques années, et le fait que l'International Railway Company a payé plus de \$10,000 de taxes par année, et aussi que toutes les municipalités doivent relever en 1938, le taux des impôts, à cause de leurs charges croissantes pour l'assistance, j'ai soutenu qu'il fallait fournir tous les renseignements possibles à la municipalité de Niagara-Falls, Ontario, et la rassurer pleinement, avant de prendre des mesures susceptibles de la priver dans l'avenir des impôts dont elle a un si pressant besoin. J'en étais venu à la conclusion que la réunion convoquée pour le 26 mars éliminerait peut-être toutes les objections prévues par votre conseil, puisque tous les intéressés seraient présents.

En outre, permettez-moi de dire que votre président, appuyé par certains membres du comité, a prétendu, qu'étant donné que le dépôt du bill a été régulièrement annoncé et que le conseil municipal de Niagara-Falls, Ontario, n'a pas exprimé d'opposition au projet de loi, et, de plus, qu'en février, il a adopté un vœu en faveur de la construction d'un pont exempt de péage,

le dépôt d'un bill à la Chambre des communes ne devrait pas être retardé davantage.

Je ne pouvais souscrire à cette façon de voir, à cause des renseignements consignés dans la première partie de la présente lettre.

Pour dissiper tout malentendu, permettez-moi de définir nettement mon attitude. Ou les comptes rendus des journaux étaient erronés ou on a dû se méprendre sur l'objet de la réunion qui doit avoir lieu le 26 mars. Pour ma part, je désire que les contribuables de Niagara-Falls, Ontario, aient, par l'intermédiaire de leur conseil municipal, toute latitude pour exprimer leur opinion avant le dépôt du projet de loi au Parlement. Le projet de loi ainsi modifié sera déposé en temps et lieu à la Chambre des communes et ensuite au Sénat. Si les intérêts des contribuables sont protégés à tous égards, selon vous, et si on se conforme à la façon de voir qu'ils ont exprimée, je ne vois pas l'utilité de continuer la discussion sur le bill en délibération à la Chambre.

J'aimerais à savoir si votre conseil approuve l'attitude que j'ai prise lors de l'étude du projet de loi en comité. Je vous saurais également gré de me notifier la décision qui sera prise à l'assemblée du 26 mars.

Mon seul désir est de protéger les droits de tous les contribuables qui, somme toute, sont les gens qui doivent porter le fardeau de l'augmentation des taxes.

Quelqu'un a dit qu'un vœu a été présenté au conseil et qu'il a été rejeté. Ce vœu, qui figure déjà au hansard, fut rejeté par quatre voix contre trois. On en trouvera le texte à la page 2102 du hansard. On y mentionne que j'ai dit que la ville de Niagara-Falls se trouve dans une situation équivalente à l'insolvabilité. J'ai hésité à prendre le temps du comité pour lire toute cette lettre, mais j'ai pensé qu'il le fallait étant donné les affirmations qui ont été faites. On a tiré des conclusions à la Chambre et l'on y a fait des affirmations qui sont maintenant reconnues comme inexacts, je l'espère. Voici une autre citation du compte rendu textuel des observations faites par le conseiller McAninch à la séance du conseil municipal tenue le 4 avril:

J'estime qu'il doit cette manifestation de loyauté à cette municipalité. Il verrait que nous avons des documents écrits à propos des taxes imposées sur le pont. Vous vous souvenez que, lorsque j'ai dit à M. Stewart Lyons que nous devrions conclure une nouvelle entente au sujet des taxes à payer sur l'énergie à cette municipalité, il me répondit: "Niagara-Falls a sacrifié ses intérêts lorsque l'ancien conseil municipal, en traitant avec la commission hydro-électrique antérieure, n'a pas pris soin de faire inscrire au contrat une clause pour la protection de Niagara-Falls". Je n'ai aucun grief contre ceux qui construisent le pont. Je n'ai rien à voir à cela, mais après les commentaires de M. Lyons, je tiens à ce que l'avocat et le conseil municipal veillent à ce que le projet de loi contienne une disposition exigeant que la compagnie paie des taxes sur toute propriété qu'elle acquiert et que ses successeurs soient assujettis à cette obligation.

Je pourrais citer ainsi bien des passages de comptes rendus textuels publiés dans les journaux de Niagara-Falls, ainsi que des extraits